

**Association des Médiateurs des pays membres de
l'UEMOA
(AMP – UEMOA)**

Ouagadougou (Burkina Faso)

29 au 30 Octobre 2008

Assemblée générale constitutive

Rapport de synthèse

Les 29 et 30 octobre 2008, s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), l'Assemblée générale constitutive de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (AMP - UEMOA).

Cette Assemblée générale qui fait suite à la première réunion des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA tenue, à Ouagadougou, les 11 et 12 février 2008, a connu la participation des personnalités ci-après :

- Pr Albert TEVOEDJRE, Médiateur de la République du Bénin**
- Monsieur François KOKORA, Médiateur régional, représentant le Médiateur de la République de Côte d'Ivoire ;**
- Monsieur Cherno Cali BALDE, représentant le Provedor de Justiça de la République de Guinée Bissau ;**
- Madame DIAKITE Fatoumata N'DIAYE, Médiateur de la République du Mali ;**
- Monsieur Mamane OUMAROU, Médiateur de la République du Niger ;**
- Monsieur Doudou N'DIR, Médiateur de la République du Sénégal ;**
- Monsieur Koffi KOUNTE, Président de la Commission des Droits de l'Homme du Togo.**
- Mme Amina Moussou OUEDRAOGO, Médiateur du Faso ;**

La première journée des travaux qui a été essentiellement consacrée à l'examen et à l'adoption des statuts et règlement intérieurs ainsi qu'à l'élection du bureau de l'Association, s'est

déroulée sous la présidence du Pr. Albert TEVOEDJRE, Médiateur de la République du Bénin. Elle a débuté par le mot de bienvenue de Madame Médiateur du Faso suivi de l'adoption par les participants de l'ordre du jour de l'Assemblée constitutive.

Après cette brève cérémonie d'ouverture, les participants ont entamé l'examen et l'adoption des textes fondateurs de l'Association. A l'issue des débats et après de nombreux amendements, les statuts et règlement intérieur de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (AMP – UEMOA) ont été adoptés par acclamation.

De ces statuts, on retient essentiellement ce qui suit :

- Le siège de l'Association est installé à Ouagadougou au Burkina Faso où il sera matérialisé par l'installation d'un Secrétariat permanent ;
- L'Assemblée générale, instance suprême de l'Association, se tient tous les deux ans en session ordinaire ;
- La présidence de l'Association est assurée de façon tournante par ordre alphabétique des pays membres, les autres membres, au nombre de trois, étant élus ;
- Les décisions des instances de l'Association sont prises, en priorité par consensus ; le vote n'étant envisagé qu'en cas de désaccord.

Après l'adoption des statuts et règlement intérieur, il a été procédé à l'élection et à l'installation du premier bureau de l'Association ; ce bureau, désigné par consensus est composé ainsi qu'il suit :

- Président, le Médiateur de la République du Bénin ;

- Vice-président, le Médiateur de la République de Côte d'Ivoire ;
- Secrétaire général, le Médiateur du Faso ;
- Trésorier, le Médiateur de la République du Mali

Juste après son installation, le bureau a tenu sa première réunion au cours de laquelle il a dégagé des tâches à exécuter et adopté un agenda de travail pour les deux (2) prochaines années ; à la suite de quoi, et après adoption de motions et de recommandations, les travaux ont été suspendus aux environs de 18 heures 30 mn.

La journée du 30 octobre 2008 a été marquée par deux activités majeures :

- une communication sur *«les directives communautaires directement applicables dans les Etats membres»* ;
- la cérémonie de clôture.

La communication, délivrée par Monsieur KPOTA, Directeur des Affaires juridiques de la Commission de l'UEMOA, a connu outre la présence des Médiateurs participants à l'Assemblée générale constitutive, celle des collaborateurs des Médiateurs de la République du Bénin, du Faso et du Niger.

Cette communication qui a été suivie de questions débats, a permis aux participants, à la lumière des réponses apportées par le communicateur, de mieux appréhender le régime juridique des normes communautaires (règlements, décisions et directives) ayant force obligatoire et directement applicable dans les Etats membres de l'Union.

La cérémonie de clôture, placée sous la présidence du Président de l'Association, a été rehaussée par la présence des ci-après :

- Madame Minata SAMATE, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale, chargée de la Coopération régionale ;
- Son Excellence Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA ;
- le Général Tiémoko Marc Garango, premier Médiateur du Faso ;
- Monsieur Abraham ZINZINDOUHE Président de la Cour de Justice de l'UEMOA

Les Médiateurs ont saisi l'occasion pour témoigner leur profonde gratitude à la Commission de l'UEMOA pour le soutien dont ils ont une fois de plus bénéficié pour la tenue de cette Assemblée générale constitutive qui consacre la naissance de leur Association.

Enfin, ils ont adopté deux motions et une déclaration dite *Déclaration de Ouagadougou*.

Fait à Ouagadougou le 30 octobre 2008